



COMMUNE DE SAINT-DOLAY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 FÉVRIER 2023 - 20H07

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 3 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Christine CHAZELLE, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Vincent SAULNIER

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Yannick ROUSSE, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Absente non excusée : Karine BERTHO

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Vincent SAULNIER est le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

B. Délibérations :

• **FINANCES :**

- Subventions aux associations

• **ENFANCE JEUNESSE :**

- Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc
- Subventions aux établissements scolaires

• **URBANISME :**

- Modification du PLU

• **BÂTIMENT :**

- Local Multi-Associations

• **VOIRIE :**

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau eaux usées RD34 rue du Crézelo

C. Questions et informations diverses :

- SPANC : Campagne de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif
- CCAS : Chèque Énergie
- Arrêt du Café connecté et Inclusion numérique
- Programme commission culture sur le thème du Chocolat.

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier est approuvé à l'unanimité.

B. Les délibérations :

Note :

Les textes des délibérations seront disponibles sur le site internet un mois et une semaine après chaque Conseil Municipal dans le PV du Conseil dans la rubrique :

mairie/vie-municipale-conseil-municipal.

- **FINANCES :**

- ✓ **Subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations validées par la Commission finances réunie le 13 février 2023.

	POUR	CONTRE	ABSTENSION	
CCAS ST-DOLAY	17		1	5 000.00 €
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)	18			7 673.00 €
Les Cousettes de Saint-Dolay (ex-association couture)	18			400.00 €
Les rendez-vous des Rives	15	2	1	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine	17*			400.00 €
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	14	3	1	372.00 €
ACCA (chasseurs) remboursement des indemnités pour les 12 piégeurs des ragondins	16	2		630.00 €
Comité des fêtes de Burin	13	4	1	315.00 €
La CUMA (prêt de matériel)	17	1		157.00 €
UNC AFN – Anciens combattants	17	1		372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	17		1	107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard	17	1		1 071.00 €
Vilaine en fête	16	2		157.00 €
Femme PHOENIX	17	1		100.00 €
Club Rochois de Gymnastique	16	1	1	59.00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	18			84.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	15	2	1	213.00 €
Les sauveteurs en Mer Damgan	17	1		107.00 €
Fédération Nationale des Accidentés de la vie Section la Roche-Muzillac-Questembert (FNATH)	18			59.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	17	1		59.00 €
L'outil en main « Estuaire Vilaine » Férel	16	1	1	100.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	17		1	372.00 €

*Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions.

- **ENFANCE JEUNESSE :**

- ✓ **Convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, rappelle la délibération du 28 février 2013 sur le mode de calcul de la subvention attribuée à l'école Notre-Dame Jeanne d'Arc.

Le versement à l'école privée Notre-Dame Jeanne d'Arc est calculé sur la base du coût moyen de l'élève des trois dernières années de l'école publique.

Total convention (dépenses de fonctionnement) :

Classe	Tarifs	Nombre d'élèves	Total
Classes maternelles :	1 206.32 €	32 élèves	38 602.24 €
Classes élémentaires :	331.99 €	81 élèves	26 891.19 €
		TOTAL	65 493.43 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement de cette somme à l'OGEC.

- ✓ **Subventions aux établissements scolaires**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse, propose de valider les subventions scolaires qui seront versées en 2023 :

	Par élève habitant Saint-Dolay
Fournitures scolaires	55€
Arbre de Noël	12€
Activités socio-éducatives/voyages/sorties scolaires	34€
Total	101€

Il est proposé également le versement d'une subvention pour un voyage scolaire avec nuitée : 30 euros par élève habitant la commune de Saint-Dolay en classe de CM (1 fois pendant la scolarité de l'enfant).

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des subventions et autorise Monsieur le Maire à verser les montants aux écoles en 2023.

- **URBANISME :**

- ✓ **Modification du PLU**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a obtenu un devis du cabinet L'ATELIER D'YS situé à La Mézière (35520) afin d'effectuer une modification simplifiée du PLU approuvé le 28/11/2019 dans l'objectif de :

- Permettre une évolution de l'habitation située en zone Ui (ajustement des dispositions réglementaires de la zone Ui),
- Assouplir les conditions de hauteur maximale en secteur At (La Couarde),
- Ajouter la possibilité de changement de destination (étoile) sur un bâtiment localisé aux Mares.

Le montant du devis est de 6 600.00 € se décomposant en trois phases :

- La phase « Études » 3 800.00 €
- La phase « Validation » 2 100.00 €
- La Phase « Numérisation » 700.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

- **BÂTIMENT :**

- ✓ **Local Multi-Associations**

Ce local sera construit pour faire suite aux demandes de l'A.C.C.A. (Association Communale des Chasseurs Agréés) d'avoir un local adapté à leur besoin, de l'I.A.D. (Inter Associations Dolaysiennes) pour la délocalisation du matériel et de l'A.C.A.D. (Association des Commerçants et Artisans Dolaysiens) pour du stockage du matériel.

La commune travaille avec le Cabinet d'Architecte BURGAUD depuis 2 années pour la mise en œuvre de ce futur bâtiment avec une estimation de 320 000 €uros.

Il est convenu que les associations mettent le maximum de moyens pour réaliser certains travaux afin de baisser le coût de ce bâtiment.

Il sera demandé une subvention à la Fédération des Chasseurs du Morbihan.

Après délibération et vote à 12 pour, 3 abstentions (Muriel MALNOË, Emmanuelle GONCALVES et Gaëlle DAVID) et 3 contre (Audrey BERTET, Stéphane PELLION et Christine CHAZELLE), le Conseil Municipal valide le projet.

- **VOIRIE :**

- ✓ **Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées RD34 rue du Crézelo**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de la proposition financière de maîtrise d'œuvre du Cabinet C2I : réaliser les études, l'établissement du dossier de consultation des entreprises et le suivi des travaux nécessaires pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur la RD 34 – Rue de Crézelo.

Le montant de la mission est fixé forfaitairement à 10 600 € HT décomposé comme suit :

- 7 800 € HT pour la réalisation des études préliminaires, la réalisation de l'avant-projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, l'examen des offres, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception.
- En option 2 800 € HT pour la direction de l'exécution des contrats de travaux de branchements et assistance lors des opérations de réception de ces branchements.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du Cabinet C2I et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.

C. Questions et informations diverses :

- ✓ **Le SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le SPANC d'Arc Sud Bretagne a pour mission de contrôler le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif (non raccordées au tout à l'égout). Une campagne de contrôles périodiques va être engagée sur la commune de Saint-Dolay.

- ✓ **Chèque Energie – Chèque Bois**

Ce « chèque énergie bois » ou le « chèque énergie fioul », n'est pas envoyé automatiquement. Il doit être demandé sur le portail dédié à l'adresse <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>

Isabelle SIRLIN informe que le C.C.A.S. peut venir en aide aux personnes ne possédant pas d'outil informatique ou qui ont besoin de conseils dans la demande. Vous pouvez aussi vous rendre à la MSAP à Muzillac.

- ✓ **Café connecté et Inclusion numérique :**

Compte tenu du peu de personnes présentes aux ateliers, il a été décidé d'arrêter le CAFÉ CONNECTÉ à Saint-Dolay. Des ateliers auront lieu sur Nivillac. Quant à l'inclusion numérique faute de personnel dédié, le projet est mis en sommeil sur les trois communes La Roche Bernard Nivillac et Saint-Dolay.

✓ **Programme commission culture sur le thème du Chocolat.**

Cette année la commission culture a choisi le thème du chocolat. Le programme est présenté aux conseillers.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 mars 2023
À 20h00**